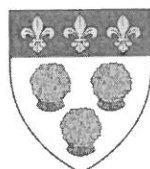


REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

Date de convocation :
24/03/2017

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 30

Conseillers votants : 34

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212706816-20170331-55559-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 31 MARS 2017

L'an deux mil dix sept, le vendredi trente et un mars à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Adjoints

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Philippe CLERY-MELIN, M. Luc VOCANSON, M. Henri-Florent COTTE, Mme Nathalie ROGER, M. Jean-Marie MBELO, Mme Aurélie BLANCHARD , M. Valentin LAMBERT, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Philippe GUIRAUDON, Mme Evelyne HORNAERT, M. Yann FRANCOISE, M. Jean-Claude MARY, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Mariemke de ZUTTERE à Mme Catherine GIBERT
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
Mme Marie-Laure HAMMOND à M. Steve DUMONT
M. Gabriel SINO à M. Philippe NGUYEN THANH

Absents :

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : M. MARY

N° 0020/2017

Rapporteur : Catherine GIBERT

OBJET : Centres sociaux - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité 2016/2017 - Conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure

Commune de VERNON

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) est un dispositif d'aide à la scolarité en direction des enfants et des jeunes scolarisés en établissements primaires et collèges. Il s'inscrit dans les objectifs et les principes d'actions définis par la Charte Nationale de l'Accompagnement à la Scolarité.

Mis en œuvre en partenariat avec le Programme de Réussite Educative (PRE), le CLAS s'inscrit dans les politiques éducatives territoriales. Il vise au renforcement de l'égalité des chances des enfants et des jeunes et concourt à la prévention des difficultés des enfants en lien avec leur scolarité.

Ce dispositif figure parmi les leviers de la politique d'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales en matière de soutien à la parentalité. Il participe à la valorisation des compétences et des responsabilités éducatives des parents.

Les actions soutenues sont dispensées durant l'année scolaire, soit de septembre 2016 à juin 2017.

Les actions ont lieu en dehors du temps scolaire, sont distinctes des actions d'aide individualisées ou de soutien scolaire mis en œuvre par les établissements scolaires.

Centrées sur le jeune, les actions doivent susciter son adhésion et celle de la famille, faciliter les relations entre les familles et l'établissement scolaire, accompagner et aider les parents dans le suivi, la compréhension et l'accompagnement de la scolarité de leur(s) enfant(s).

La commune de Vernon est inscrite dans une démarche d'aide à la réussite éducative. Elle contractualise dans ce domaine avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure à travers notamment le dispositif CLAS et plus particulièrement les actions développées dans ce cadre par les centres sociaux municipaux.

Ainsi, les centres sociaux et leurs équipes travaillent à :

- Participer activement à des actions de lutte contre l'échec scolaire ;
- Offrir aux jeunes prioritairement issus de familles à revenus modestes des outils favorisant l'apprentissage : un lieu calme et adapté, de la documentation, un soutien humain et professionnel et des apports méthodologiques relatifs au travail et à l'organisation scolaire ;
- Utiliser des supports divers : jeux de sociétés adaptés, atelier théâtre, sorties culturelles et de loisirs, moments conviviaux dans la structure, pour favoriser l'éveil, la curiosité et enfin l'épanouissement des jeunes ;
- Agir en lien étroit avec les parents et les enseignants de chacun des jeunes accompagnés ;
- Offrir la possibilité aux parents de suivre les avancées et progrès de leurs enfants en venant à la rencontre des animateurs.

Pour l'année scolaire 2016/2017, deux groupes d'accompagnement à la scolarité pour l'Espace Simone Veil et deux groupes pour le centre social « les Pénitents » ont été proposés au soutien de la caisse d'allocations familiales de l'Eure. Un des groupes du centre social « les Pénitents » s'adresse en particulier aux élèves du collège César Lemaître. Le comité des financeurs réunit en juin 2016 a émis un avis favorable à ce soutien.

Ainsi, pour l'année scolaire 2016/2017, la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales est estimée à :

- 4 624 € pour les deux groupes du centre social municipal Espace Simone Veil
- 7 326 € pour les deux groupes du centre social municipal « les Pénitents »

Vu la circulaire interministérielle du 08 juin 2011 relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de juin 2001,

Vu l'appel à projet « accompagnement à la scolarité » de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure pour 2015/2016,

Considérant que les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement Scolaire », sont définies par des conventions proposées par la Caisse d'Allocations Familiales,

Considérant l'intérêt de ce dispositif pour les familles et les enfants,
Considérant que les objectifs poursuivis dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité entrent dans le champ des prérogatives des centres sociaux municipaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le Centre social « les Pénitents » et l'Espace Simone Veil ».

Affaires sociales, famille, handicap, séniors et logement

Avis favorable

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,



Signé électroniquement par,
Francois OUZILLEAU

Maire de Vernon, Président du CCAS

Le Maire soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le 04/04/17 sous le numéro publié ou affiché ou notifié le 05/04/17 est exécutoire.
Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

* Accusé réception en Préfecture
n° 027-212706816-20170331-55559-DE